

Concours « LE PLUS BEL EPOUVANTAIL »

REGLEMENT

Article 1 : Organisation et date du concours

Le foyer rural de Saint-Cézert organise un concours d'épouvantails, libre et gratuit pour tout habitant de la commune.

Article 2 : Conditions de participation

Ce concours est ouvert à tous, sans limite d'âge. La participation des mineurs est soumise à une autorisation parentale.

Un groupe peut présenter un épouvantail collectif. Une seule participation par personne ou par groupe est acceptée.

Article 3 : Conditions de participation des classes

Une classe peut présenter un épouvantail collectif.

Article 4 : Présentation de l'épouvantail

Les épouvantails devront être réalisés en volume et mesurer entre 1 mètre et 2 mètres.

Chaque création doit pouvoir être plantée ou posée dans le sol avec un socle très stable, être très solide et résistante aux intempéries. Tous les éléments doivent être solidaires.

Tout supports et techniques sont acceptés mais doivent être non dangereux et non coupants.

Les participants devront donner un titre à leur épouvantail. Une « étiquette » avec ce titre sera collée sur l'épouvantail par le créateur.

Article 5 : Modalité d'inscription

La participation sera formalisée par une fiche d'inscription, à compléter, comprenant :

- les nom et prénom, l'adresse postale, l'email et le numéro de téléphone du participant
- description brève de la ou les techniques utilisées
- le titre de l'épouvantail.

Cette fiche sera à déposer chez Mme Anne ANDRIEU (Place de la mairie) ou chez Anaïs BUTTO (chemin du Pipe) ou encore envoyer par mail (foyer.stcezert@gmail.com) **avant le lundi 28 avril.**

Article 6 : Exposition des épouvantails

Les épouvantails seront mis en place à partir du jeudi 1^{er} mai, la date limite de mise en place est le lundi 19 Mai.

Ils doivent être visibles du domaine public, sans être dangereux et empêcher la circulation. La mise en place sur les trottoirs est donc interdite.

Après l'exposition, les participants ont libre choix de l'avenir de leurs créations. Toutefois, en cas de destruction, chaque élément devra être évacué en respectant les règles de gestion des déchets.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation des épouvantails.

Article 7 : Annonce des résultats et prix.

Les prix seront décernés le Dimanche 8 Juin 2025, jour de fête locale.

Si une participation collective est primée, un seul prix sera remis au groupe.

Trois prix seront remis :

- Le coup de cœur de la ronde des épouvantails
- Le coup de cœur des réseaux sociaux : élu sur la page Facebook de l'association.
- Le coup de cœur de l'école de Saint-Cézert : élu par les enfants de l'école du village

Article 8 : Exclusions

Les responsables du concours se réservent le droit d'exclure du concours les épouvantails à caractère dangereux, pornographique, pédophile, discriminatoire, injurieux ou de toute autre nature réprimée par les lois en vigueur.

Article 9 : Annulation et modifications

En cas de force majeure, le foyer rural se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours.

Ces modifications seront portées à la connaissance du public et des participants par le biais du site internet (<http://foyerstcezert.wixsite.com>) ou sur la page Facebook de l'association.

Article 10 : Obligations

Le fait de participer au concours implique l'autorisation donnée aux organisateurs de photographier, d'utiliser les photos gratuitement et à sa volonté, dans des documents audiovisuels, graphiques et outils de communication. La participation à ce concours implique l'acceptation du présent règlement par les concurrents. Son non-respect entraînera l'annulation de la candidature.

Édité le 10 mars 2025.